

# Les variations du revenu à la retraite

Dave Gower

En raison du vieillissement de la population, le nombre de Canadiens qui ont pris leur retraite et qui touchent une pension augmente régulièrement. À lui seul, le nombre de prestataires du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) est passé de 3,0 millions en 1990 à 3,9 millions en 1995 (Revenu Canada, 1997).

Le ministère des Finances estime qu'un revenu compris entre 60 % et 70 % des gains de préretraite suffit généralement à assurer le maintien du niveau de vie; le pourcentage peut toutefois être moins élevé dans le cas des personnes qui touchent un revenu supérieur (ministère des Finances, 1995)<sup>1</sup>.

Le présent article se penche sur la situation des personnes ayant pris leur retraite pendant la première moitié des années 90 pour déterminer dans quelle mesure leur revenu à la retraite avait remplacé leur ancien revenu<sup>2</sup>.

## Un concept insaisissable

L'image classique d'une douce retraite après une trentaine d'années de travail ne correspond pas à la réalité de tous les travailleurs. Ainsi, une personne peut prendre sa retraite et toucher une rente, puis compléter cette source de revenu par les gains tirés d'un emploi à temps partiel. Une autre peut avoir de plus en plus de mal à répondre aux exigences physiques de l'emploi, ce qui l'oblige à réduire graduellement son activité sans prendre officiellement sa retraite. Une autre encore peut, avant l'âge ouvrant droit à pension, perdre l'em-

ploi qu'elle occupait depuis longtemps et se mettre à en chercher un autre. Compte tenu des diverses possibilités, toute étude portant sur la retraite témoigne nécessairement de l'objet et de l'envergure de sa source de données – dans le cas présent, il s'agit de la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada (voir *Source des données et concepts*).

Selon les critères de la présente étude, un peu moins de 200 000 personnes ont pris leur retraite entre 1992 et 1995. Environ le tiers d'entre elles ont rapporté 40 000 \$ et plus en 1992 (leur «revenu de préretraite») et le quart, moins de 20 000 \$. Comme les gains culminent habituellement vers la fin de la carrière (Saint-Pierre, 1996), il n'est pas étonnant que les retraités soient mieux nantis que l'ensemble des déclarants, dont seulement 18 % ont déclaré, en 1992, un revenu total de 40 000 \$ et plus (Revenu Canada, 1994).

On compte plus d'hommes que de femmes à la retraite (113 000 contre 81 000), ce qui témoigne de la participation plus importante des hommes au marché du travail avant les années 90.

La faiblesse du revenu de préretraite est beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes (tableau 1). En effet, 41 % des femmes ont déclaré, en 1992, un revenu inférieur à 20 000 \$, soit un pourcentage deux fois et demie plus élevé que celui des hommes (16 %). La plupart des retraités de cette catégorie recevaient entre 10 000 \$ et 19 999 \$ par année.

À l'autre extrémité de l'échelle, près de la moitié des hommes visés par l'étude ont déclaré, en 1992, un revenu de 40 000 \$ et plus, contre 16 % des femmes. Environ 9 % des hommes et 2 % des femmes touchaient 70 000 \$ et plus.

Tableau 1

### Les retraités selon le sexe et le revenu de préretraite de 1992

	Les deux sexes		Les deux sexes		Les deux sexes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	milliers			%		
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>113</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moins de 20 000 \$ *</b>	<b>51</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>41</b>
Moins de 10 000 \$ *	18	7	12	9	6	14
10 000 \$ à 19 999 \$	33	12	22	17	10	27
<b>20 000 \$ à \$39 999 \$</b>	<b>78</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>43</b>
20 000 \$ à 29 999 \$	39	20	20	20	17	25
30 000 \$ à 39 999 \$	39	24	15	20	22	18
<b>40 000 \$ et plus</b>	<b>64</b>	<b>51</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>16</b>
40 000 \$ à 49 999 \$	26	19	7	13	17	8
50 000 \$ à 69 999 \$	26	21	6	14	19	7
70 000 \$ et plus	12	11	1	6	9	2

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

Dave Gower était au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 489-3614 ou davegow@magma.ca.

Tableau 2  
Revenu de préretraite moyen et pourcentage du revenu à la retraite en 1995, selon le sexe et le revenu de 1992

	Revenu de préretraite			Taux de remplacement du revenu		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	\$			%		
<b>Total</b>	<b>35 100</b>	<b>41 500</b>	<b>26 100</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>61</b>
<b>Moins de 20 000 \$ *</b>	<b>11 600</b>	<b>11 300</b>	<b>11 800</b>	<b>81</b>	<b>96</b>	<b>74</b>
Moins de 10 000 \$ *	5 200	4 400	5 700	147	217	115
10 000 \$ à 19 999 \$	15 100	15 300	15 000	69	75	65
<b>20 000 \$ à 39 999 \$</b>	<b>29 900</b>	<b>30 600</b>	<b>28 900</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>60</b>
20 000 \$ à 29 999 \$	25 100	25 200	24 900	62	64	59
30 000 \$ à 39 999 \$	34 700	34 800	34 500	60	60	60
<b>40 000 \$ et plus</b>	<b>60 200</b>	<b>61 800</b>	<b>54 200</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
40 000 \$ à 49 999 \$	44 700	44 700	44 500	59	59	58
50 000 \$ à 69 999 \$	58 200	58 100	57 400	56	56	56
70 000 \$ et plus	98 900	99 200	88 700	45	44	48

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

### Baisse du revenu à la retraite

Dans l'ensemble, en 1995, le revenu ajusté<sup>5</sup> des retraités correspondait à 58 % de leur revenu de préretraite (tableau 2). Les retraités à faible revenu en 1992 (moins de 20 000 \$) étaient proportionnellement favorisés – grâce à un taux de remplacement de 81 % – par rapport à ceux dont le revenu de préretraite se chiffrait entre 20 000 \$ et 39 999 \$ ou à 40 000 \$ et plus (respectivement 61 % et 54 %). Toutefois, malgré un taux de remplacement plus élevé, les personnes dont le revenu de préretraite était faible restaient très défavorisées après la retraite : en 1995, leur revenu moyen atteignait à peine 9 400 \$ (contre 18 100 \$ et 32 300 \$) (tableau 3).

Les travailleurs dont le revenu de préretraite est inférieur à 10 000 \$ sont souvent avantagés financièrement lorsqu'ils prennent leur retraite. Cela est en partie dû aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), lesquelles sont payables sans égard à l'emploi antérieur. Le fait que certaines personnes puissent subir une baisse marquée de leur revenu juste avant la

retraite pourrait aussi entraîner une baisse du revenu de préretraite déclaré, sans occasionner pour autant une réduction (en proportion) de leur droit à pension (voir *Le flux de revenu*).

Inversement, le taux de remplacement du revenu des personnes qui recevaient 70 000 \$ et plus en 1992 s'établit en moyenne à moins de 50 %. Toutefois, le revenu de retraite de ces personnes dépasse largement celui des travailleurs qui touchaient un revenu moins généreux avant la retraite.

Un peu plus du quart des retraités bénéficient d'un taux de remplacement de 75 % et plus (tableau 4). Comme on pouvait s'y attendre, les taux élevés sont concentrés chez les personnes qui recevaient un faible revenu avant la retraite (moins de 20 000 \$). Chez les retraités dont le revenu de préretraite se chiffrait à 40 000 \$ et plus, seulement un sur six affiche un taux de remplacement de 75 % et plus.

Dans chaque groupe de revenu, environ le tiers des retraités doivent se contenter d'un taux de remplacement de moins de 50 %. Pour de nombreux retraités, le taux de remplacement est même très inférieur à 50 %, il est en moyenne de 35 %.

Tableau 3  
Revenu moyen à la retraite en 1995 (en dollars de 1992), selon le sexe et le revenu de 1992

	Les deux sexes		Femmes
	Hommes	Femmes	
	\$		
<b>Revenu de préretraite</b>			
<b>Total</b>	<b>20 500</b>	<b>23 800</b>	<b>15 900</b>
<b>Moins de 20 000 \$ *</b>	<b>9 400</b>	<b>10 800</b>	<b>8 700</b>
Moins de 10 000 \$ *	7 700	9 500	6 600
10 000 \$ à 19 999 \$	10 400	11 500	9 800
<b>20 000 \$ à 39 999 \$</b>	<b>18 100</b>	<b>18 700</b>	<b>17 300</b>
20 000 \$ à 29 999 \$	15 500	16 100	14 800
30 000 \$ à 39 999 \$	20 700	20 800	20 700
<b>40 000 \$ et plus</b>	<b>32 300</b>	<b>32 800</b>	<b>30 200</b>
40 000 \$ à 49 999 \$	26 300	26 400	26 000
50 000 \$ à 69 999 \$	32 800	32 800	32 800
70 000 \$ et plus	44 300	44 100	42 800

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

Tableau 4  
Répartition des retraités selon le sexe, le revenu de 1992 et le taux de remplacement du revenu en 1995

	Retraités	Taux de remplacement du revenu			
		Total	<50 %	50 %-74,9 %	75 %+
	milliers	%			
<b>Revenu de préretraite</b>					
<b>Les deux sexes</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>26</b>
Moins de 20 000 \$ *	51	100	33	22	45
20 000 \$ à 39 999 \$	78	100	35	42	23
40 000 \$ et plus	64	100	38	47	15
<b>Hommes</b>	<b>113</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>41</b>	<b>25</b>
Moins de 20 000 \$ *	18	100	27	18	55
20 000 \$ à 39 999 \$	44	100	33	43	24
40 000 \$ et plus	51	100	38	47	14
<b>Femmes</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>28</b>
Moins de 20 000 \$ *	33	100	36	24	40
20 000 \$ à 39 999 \$	35	100	37	41	22
40 000 \$ et plus	13	100	36	49	15

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

Qui plus est, le tiers des retraités dont le revenu de préretraite était inférieur à 20 000 \$ touchent moins de la moitié de cette somme à la retraite. Ce groupe, qui représente un peu moins de 10 % des retraités, a déclaré en 1995 un revenu moyen de seulement 4 100 \$<sup>7</sup>. Bon nombre de ces retraités constateront une nette amélioration de leur situation lorsqu'ils commenceront à recevoir des prestations de la SV (à 65 ans).

### Incidence de l'âge de la retraite

Les retraités de 60 ans et plus bénéficient d'un taux de remplacement légèrement plus élevé que ceux qui ont moins de 60 ans (60 % contre 57 %). Toutefois, ce chiffre global masque des écarts importants entre les divers sous-groupes étudiés. Par exemple, les jeunes retraités au bas de l'échelle des revenus ne reçoivent que 69 % de leur revenu de préretraite, contre 90 % chez les retraités plus âgés (tableau 5).

Par contre, les travailleurs dont le revenu se chiffre à 40 000 \$ et plus se trouvent dans une situation légèrement meilleure s'ils prennent leur retraite jeunes (ils bénéficient d'un taux de remplacement de 55 %, contre 53 % chez les retraités plus âgés). Comme nous l'avons mentionné ailleurs (Gower, 1997), les travailleurs de certaines branches d'activité (services publics et services gouvernementaux, par exemple) sont beaucoup plus nombreux à prendre leur retraite avant 60 ans<sup>8</sup>. Dans ces branches d'activité, bon nombre d'employeurs offrent des salaires relativement élevés ainsi que la possibilité de prendre une retraite anticipée et de toucher des prestations raisonnables.

### Le revenu des femmes à la retraite témoigne de leur profil de carrière

Dans l'ensemble, le taux de remplacement du revenu des femmes retraitées est légèrement supérieur à celui des hommes (61 % contre 57 %; tableau 2). Il ne faut pas en conclure

Tableau 5  
Âge à la retraite et taux de remplacement du revenu en 1995, selon le sexe et le revenu de 1992

	Retraités			Taux de remplacement du revenu		
	Total	Moins de 60 ans	60 ans et plus	Total	Moins de 60 ans	60 ans et plus
	milliers			%		
<b>Revenu de préretraite</b>						
<b>Les deux sexes</b>	<b>194</b>	<b>80</b>	<b>113</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>60</b>
Moins de 20 000 \$ *	51	23	28	81	69	90
20 000 \$ à 39 999 \$	78	29	49	61	57	62
40 000 \$ et plus	64	28	36	54	55	53
<b>Hommes</b>	<b>113</b>	<b>44</b>	<b>69</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>58</b>
Moins de 20 000 \$ *	18	7	11	96	84	102
20 000 \$ à 39 999 \$	44	15	29	61	59	62
40 000 \$ et plus	51	22	29	53	55	52
<b>Femmes</b>	<b>81</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>64</b>
Moins de 20 000 \$ *	33	16	17	74	63	83
20 000 \$ à 39 999 \$	35	15	20	60	55	63
40 000 \$ et plus	13	6	7	56	54	57

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

## Source des données et concepts

La présente étude utilise des données de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) de la Division des données régionales et administratives; il s'agit d'un échantillon aléatoire de 10 % des déclarants inscrits dans les registres de Revenu Canada. La BDAL renferme des données longitudinales sur le revenu provenant de diverses sources, mais ne permet pas de mesurer directement l'activité professionnelle. La définition de la retraite est donc fondée sur le type de revenu indiqué par les déclarants.

L'ensemble des données repose sur les renseignements fournis par les personnes ayant produit des déclarations de revenus de 1992 à 1995<sup>3</sup>. Si les données ne permettent pas de répondre à un certain nombre de questions relatives aux rentes futures, elles constituent néanmoins le point de départ de séries de données à venir. La plupart des personnes ayant produit une déclaration de revenus en 1992 peuvent être suivies pendant quelques années, quelle que soit leur situation financière. (Après 1990, le remboursement de la TPS a incité les contribuables à produire une déclaration même si leur revenu était faible.)

Pour être inclus dans la présente étude, les déclarants devaient avoir au moins 55 ans en 1992 et avoir tiré au moins la moitié de leur revenu de 1992 d'un emploi (figure). (En fait, 85 % de leur revenu, en moyenne, provenait d'un emploi.) Leur revenu de pré-retraite est mesuré en date de 1992.

La population étudiée se répartie en deux grands groupes : les personnes nées avant 1933 (qui avaient au moins 62 ans en 1995) et les personnes nées entre 1933 et 1937 (qui avaient au moins 55 ans en 1992). Cette répartition correspond à peu près à l'âge

moyen de la retraite calculé d'après l'Enquête sur la population active, soit 62,4 ans chez les hommes et 61,8 ans chez les femmes (Gower, 1997).

Les déclarants doivent également avoir tiré une partie de leur revenu d'un emploi en 1993. Ce critère exclut les personnes ayant pris leur retraite en 1992 (et qui, par conséquent, ont reçu un salaire pendant une partie de l'année seulement) et assure qu'aucune indemnité de départ (par exemple, des prestations de fin d'emploi) n'est comprise dans le revenu de 1992.

Comme le fichier d'impôt de Revenu Canada ne renferme pas de renseignements sur les activités professionnelles, on ignore quand chaque personne a cessé de travailler. Par définition, les personnes comprises dans la population étudiée ont tiré une partie de leur revenu d'un emploi en 1993, mais pas en 1995. Elles ont donc cessé de travailler en 1993 ou 1994. Les personnes nées en 1933 qui ont cessé de travailler en 1993 avaient 60 ans au moment de la retraite; celles qui ont quitté le travail en 1994 avaient, quant à elles, 61 ans.

Enfin, en 1995, le revenu d'emploi des retraités devait être nul<sup>4</sup>. Ce critère élimine de l'étude les personnes qui continuent à travailler à temps partiel ou à l'occasion. Il s'agit souvent de personnes plus jeunes que celles qui prennent vraiment leur retraite.

### Population étudiée

	1992	1993	1994	1995
Déclarant	Oui	Oui	Oui	Oui
Gains	Au moins 50% du revenu total	Pas nul*	...	Nul
Âge	Au moins 55 ans			

\* Pourrait être une valeur négative.

que les femmes sont dans une meilleure position à la retraite. Au contraire, elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses au sein des groupes à faible revenu, caractérisés par un taux de remplacement plus élevé.

La situation est plus complexe si on l'examine en fonction des groupes de revenu. Les femmes qui gagnaient moins de 20 000 \$ en 1992 ont enregistré un taux de remplacement du revenu très inférieur à celui des hommes de ce même groupe. Celles qui recevaient

En raison des limites imposées en ce qui a trait à la population étudiée, l'échantillon mesuré ne doit pas être considéré comme une mesure du nombre de personnes ayant pris leur retraite entre 1992 et 1995. Pour obtenir une estimation de cette mesure, voir Gower (1997).

### Les données fiscales imposent des restrictions

Revenu Canada répartit les diverses sources de revenu par catégorie selon des exigences juridiques qui ne conviennent pas toujours à des fins statistiques. Par exemple, les gains provenant d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER) – intérêts accumulés et capital – sont compris dans le revenu. La liquidation d'autres éléments d'actif (le produit de la vente de la résidence principale notamment) n'est pas comprise dans le revenu parce qu'elle n'est pas imposable.

Les personnes dont le revenu total à la retraite était supérieur à 100 000 \$ en 1995 ont été exclues de l'étude. Leur nombre ne dépassait pas quelques centaines, cependant, leur revenu était considéré suffisamment élevé pour fausser les moyennes.

Le manque de renseignements sur le revenu familial constitue un autre facteur limitant de la source des données. Si d'autres membres de la famille d'un retraité (un conjoint au travail, par exemple) touchent un revenu, la situation financière de la famille au moment de la retraite pourrait être meilleure que ce qu'indiquent les données statistiques du revenu de la personne retraitée.

moins de 10 000 \$ accusent l'écart le plus important : 115 %, contre 217 % chez les hommes. C'est peut-être parce que plus d'hommes occupent de temps à autre des emplois manuels qui présentent un plus haut taux d'accidents avec blessures, ce qui

Tableau 6  
**Revenu de préretraite et taux de remplacement du revenu en 1995 selon la présence d'un conjoint**

	Hommes	Femmes	
		Avec conjoint	Sans conjoint
		milliers	
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>55</b>	<b>26</b>
		%	
<b>Revenu de préretraite</b>			
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Moins de 20 000 \$ *	16	47	28
20 000 \$ à 39 999 \$	39	40	48
40 000 \$ et plus	45	13	23
<b>Taux de remplacement moyen</b>			
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>65</b>
Moins de 20 000 \$ *	96	71	83
20 000 \$ à 39 999 \$	61	57	65
40 000 \$ et plus	53	53	59

Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

\* Comprend les pertes.

d'un taux de remplacement du revenu plus élevés que les femmes ayant un conjoint. Par exemple, près du quart d'entre elles gagnent un revenu de préretraite de 40 000 \$ et plus, soit près de deux fois la proportion des autres femmes (tableau 6). En outre, leur taux moyen de remplacement du revenu est de 6 à 12 points de pourcentage plus élevé, selon le groupe de revenu. La pension au survivant et l'héritage laissé par un mari décédé peuvent entraîner une hausse du revenu ou du taux de remplacement du revenu de la veuve. De plus amples renseignements sur la source du revenu seraient nécessaires pour distinguer ces sources de revenu<sup>10</sup>.

### Variations provinciales

Comme il arrive que les travailleurs déménagent à la retraite, leur province de résidence en 1995 n'est pas nécessairement la même qu'en 1992, année

pourrait entraîner une réduction de leur revenu de préretraite mesuré par rapport à leur revenu à la retraite.

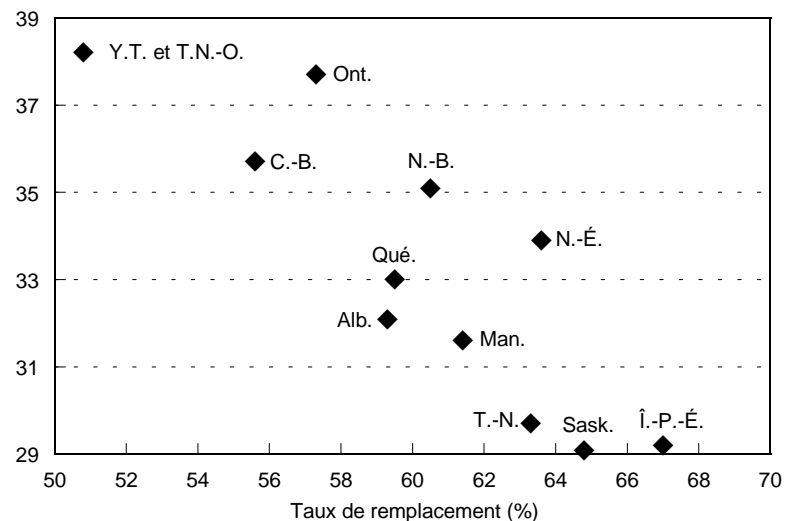
Les femmes qui se retrouvent dans les fourchettes intermédiaire et supérieure bénéficient d'un taux de remplacement du revenu semblable à celui des hommes, ce qui a de quoi étonner, vu les interruptions de carrière de bon nombre d'entre elles pour des raisons familiales. On pourrait s'attendre à ce qu'une telle réduction de la durée de la période d'emploi entraîne une diminution du droit à pension, puisque c'est la durée de la période de cotisation plutôt que le revenu de préretraite qui détermine le niveau des prestations de plusieurs des régimes de retraite (y compris le RRQ et le RPC). Par contre, les femmes travaillent habituellement dans des domaines comme la santé, l'enseignement et les services gouvernementaux, qui offrent des prestations de retraite relativement généreuses.

Les femmes sans conjoint<sup>9</sup> bénéficient d'un revenu de préretraite et

Graphique

### Les taux de remplacement ont tendance à varier à l'inverse du revenu de préretraite.

Revenu de préretraite (milliers de \$)



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1992 et 1995

## Le flux de revenu

La présente étude utilise l'année 1992 pour mesurer le revenu de préretraite. Comme n'importe quelle année choisie pour les fins d'une étude, elle ne représente pas nécessairement une année de gains «typique» pour un retraité «typique». Par exemple, des ennuis de santé ou un manque de débouchés dans leur domaine peuvent avoir obligé certains travailleurs, à l'approche de la retraite, à réduire leurs heures de travail ou à accepter un emploi moins bien rémunéré.

La mesure du revenu à la retraite constitue un problème encore plus complexe, car les travailleurs prennent leur retraite entre 55 ans (âge minimal aux termes de la présente étude) et 70 ans, voire plus tard. Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) ne versent pas de prestations (sauf les prestations d'invalidité et de survivant) avant l'âge de 60 ans et imposent une réduction des demandes de prestations présentées avant 65 ans. Même le montant intégral des prestations varie considérablement, car il est déterminé par les

antécédents de la personne en matière d'emploi et de cotisations. En 1995, il se chiffrait à environ 8 000 \$ par année.

La Sécurité de la vieillesse (SV), offerte à la plupart des Canadiens de 65 ans et plus sans égard à leurs antécédents professionnels, s'établissait à environ 400 \$ par mois en 1995<sup>6</sup>. Comme certains retraités visés par l'étude n'avaient pas encore commencé à recevoir des prestations du RPC ou du RRQ et n'étaient pas assez âgés pour toucher des prestations de la SV, leur revenu de 1995 ne représente pas nécessairement le flux de revenu prévu pour le reste de leur vie. Toutefois, afin d'étudier le revenu de personnes dont le départ à la retraite est relativement récent, l'analyse doit porter sur des renseignements qui sont disponibles aujourd'hui. Le suivi des retraités à partir de données longitudinales n'intervient que plus tard.

Si, à l'heure actuelle, un retraité ne reçoit pas de prestations du RPC, du RRQ ou de la SV, on peut envisager d'ajouter à son revenu actuel le montant des prestations prévues. Telle sera sans doute la situation de certains retraités dont le revenu

à la retraite est faible selon la présente étude. Toutefois, comme on ignore combien de personnes ont «gonflé» leur revenu en prévision des rentes qu'elles recevront de l'État, on ignore également dans quelle mesure leurs autres sources de revenu diminueront lorsqu'elles commenceront à toucher ces rentes.

## Autre source de renseignements

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a permis de cumuler trois années de données longitudinales, et d'autres s'y ajouteront sous peu. Bien que l'échantillon soit beaucoup plus restreint que le fichier de la BDAL, l'EDTR comportera de nombreux avantages. Elle permettra notamment d'obtenir une mesure directe du travail au terme d'une carrière et, par conséquent, d'étudier des aspects tels que la retraite partielle, la date précise du départ à la retraite, ainsi que la nature et la durée du travail avant la retraite.

où ils ont gagné leur dernier revenu de préretraite. En fait, un petit nombre de personnes visées par la présente étude (6 %) habitaient dans une province différente après leur retraite. En moyenne, leur revenu de préretraite dépassait un peu celui des personnes qui n'ont pas déménagé (39 800 \$ contre 34 800 \$), mais leur taux de remplacement du revenu était légèrement inférieur (52 % contre 59 %). Par conséquent, leur revenu de retraite est à peu près égal à celui des retraités qui n'ont pas changé de province (20 800 \$ contre 20 500 \$).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le taux de remplacement du revenu à la retraite varie selon le revenu de préretraite. Plus le revenu de préretraite est élevé, plus le taux de remplacement est faible. Cette règle se vérifie dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le revenu de prére-

traite moyen était le plus faible dans les régions où le taux de remplacement du revenu était le plus élevé. En moyenne, le taux de remplacement du revenu variait de plus de 50 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 55 % en Colombie-Britannique à 65 % en Saskatchewan et 67 % à l'Île-du-Prince-Édouard (graphique).

## Résumé

Le ministère des Finances estime que le taux de remplacement du revenu à la retraite devrait se situer entre 60 % et 70 %. La présente étude démontre que le taux réel moyen est un peu plus bas (58 %). Toutefois, deux facteurs atténuants entrent en ligne de compte. Premièrement, les personnes qui reçoivent un faible revenu juste avant la retraite bénéficient d'un taux de remplacement beaucoup plus élevé (plus de 100 % dans certains cas).

Deuxièmement, la plupart des retraités visés par la présente étude sont trop jeunes pour toucher des prestations de la SV. Lorsque cette source s'ajoutera à leur revenu, leur situation devrait s'améliorer.

Beaucoup d'autres retraités sont loin d'être fortunés, notamment pendant les toutes premières années de la retraite. Les personnes dont le revenu de préretraite est faible peuvent éprouver des difficultés financières avant de commencer à recevoir des prestations de la SV. Le taux de remplacement est parfois très inférieur à la moyenne; en effet, le tiers des personnes dont le revenu de préretraite est inférieur à 20 000 \$ enregistrent un taux de remplacement de moins de 50 %. Dans l'intervalle, ces personnes doivent compter sur leurs économies ou sur le soutien financier d'un membre de leur famille. □

## ■ Notes

1 Même si la définition du ministère des Finances fait état des gains de préretraite, la présente étude s'intéresse au revenu de toutes sources avant la retraite et au moment de la retraite. Cela est en partie dû aux limitations du fichier d'impôt, mais aussi au fait que la notion de revenu de toutes sources est une mesure plus significative. D'autres travaux seraient nécessaires pour identifier les types de sources de revenu de préretraite et de revenu au moment de la retraite.

2 La présente étude ne vise pas à décrire intégralement la situation économique des personnes âgées (c'est-à-dire la totalité de leur actif, y compris le revenu provenant d'autres membres de la famille, d'un logement exonéré d'hypothèques, etc.). Il est évident que le fait de ne pas avoir à rembourser une hypothèque ou à payer un logement a une incidence sur la façon de se préparer à la retraite.

3 Pour préserver la confidentialité, on retire des données les noms, adresses et autres renseignements personnels, puis on combine les données à d'autres observations sous forme d'estimations avant de les publier.

4 En raison de ce critère, relativement peu de travailleurs indépendants sont inclus dans l'analyse. Les travailleurs indé-

pendants semblent réduire progressivement leurs activités professionnelles au lieu de les arrêter brusquement. Une proportion importante de déclarants âgés qui tirent un revenu d'un travail indépendant ont déclaré des pertes.

5 Entre 1992 et 1995, le revenu est ajusté en fonction de l'inflation (4,2 %).

6 Pour plus de renseignements sur les programmes de sécurité du revenu des personnes âgées, voir Statistique Canada (1996).

7 L'assistance sociale, l'assurance chômage et l'indemnisation des accidents de travail sont tous inclus dans la mesure du revenu à la retraite.

8 Malheureusement, le fichier de la BDAL ne comprend pas de données sur la branche d'activité ni sur la nature de l'emploi occupé avant la retraite. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu devrait permettre de combler cette lacune.

9 Ce groupe comprend les personnes qui n'ont jamais été mariées, de même que celles qui sont veuves, divorcées ou séparées.

10 Il est difficile de distinguer les prestations au survivant du reste du revenu de retraite indiqué dans le fichier d'impôt.

## ■ Documents consultés

GOWER, D. «L'âge de la retraite et l'estimation statistique», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1997, p. 13-20.

MINISTÈRE DES FINANCES. «Background on Tax Assistance for Retirement Saving.» Préparé pour le *Comité des comptes publics de la Chambre des communes*. Ottawa, 1995.

REVENU CANADA. *Statistiques fiscales Édition 1997*. Analyse des déclarations de revenus des particuliers de 1995 et statistiques diverses. Ottawa : Approvisionnement et Services, 1997.

---. *Statistiques fiscales Édition 1947*. Analyse des déclarations de revenus des particuliers de 1992 et statistiques diverses. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1994.

SAINT-PIERRE, Y. «Les gains augmentent-ils jusqu'à la retraite», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1996, p. 36-40.

STATISTIQUE CANADA. *Programmes de revenu de retraite au Canada : Un aperçu statistique*. N° 74-507-XPB au catalogue. Ottawa, 1996.